

TARIFS 2020-2021

TARIFS TRIMESTRIELS	Tranche A QF mensuel de 0 € à 399 €	Tranche B QF mensuel de 400 € à 549 €	Tranche C QF mensuel de 550 € à 1349 €	Tranche D QF mensuel à partir de 1350 €	Hors agglomération Tous QF confondus
EVEIL					
Eveil artistique Musique et Danse	29 €	36 €	45 €	51 €	78 €
SPECIALITE MUSIQUE					
Atelier de Découverte Artistique et Instrumentale	29 €	36 €	45 €	51 €	78 €
Formation Initiale : Apprentissage Instrumental + Formation Musicale + Pratique(s) Collective(s)	77 €	96 €	120 €	138 €	209 €
Discipline instrumentale supplémentaire	54 €	67 €	84 €	96 €	146 €
Pratique collective seule : 1 atelier ou 1 cours de Formation Musicale au choix	29 €	36 €	45 €	51 €	51 €
SPECIALITE DANSE					
Classes d'initiation	29 €	36 €	45 €	51 €	78 €
« Parcours doux » Enfants - Adolescents - Etudiants : 1 cours de danse au choix	38 €	48 €	60 €	69 €	104 €
« Parcours doux Adulte » : 1 cours de danse au choix	52 €	65 €	81 €	93 €	141 €
« Parcours intense Enfants - Adolescents - Etudiants » : 2 à 4 cours de danse	58 €	72 €	90 €	103 €	157 €
« Parcours intense Adulte » : 2 à 4 cours de danse	77 €	96 €	120 €	138 €	209 €
SPECIALITE THEATRE					
Eveil / Initiation	29 €	36 €	45 €	51 €	78 €
Cycle 1 et 2	73 €	91 €	114 €	131 €	198 €
PARCOURS CROISE 8-13 ANS					
1 Pratique collective musique + 1 « Parcours doux » danse enfants + Eveil / Initiation Théâtre	73€	91€	114€	131€	181€
FRAIS ANNUELS DE SCOLARITE	10 €	10 €	10 €	10 €	20 €

- Une réduction de 20% est appliquée pour le 2^{ème} inscrit de la même famille ou pour une 2^{ème} discipline, 40% pour le 3^{ème} inscrit et plus dans une même famille ou pour une 3^{ème} discipline et plus.
- Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.
- Quotient familial (QF) : prise en compte du QF CAF ou MSA à jour. Pour les personnes ne bénéficiant pas de prestations sociales, le QF sera calculé de la manière suivante : (dernier revenu fiscal* de référence/12) / Nombre de parts fiscales du foyer. *Le revenu fiscal pris en compte est celui qui est mentionné sur l'avis d'imposition 2019.
- Modalités de paiement : Chèque, Espèce, CB, tickets loisirs CAF, Chèques vacances
- Pour les personnes concernées par les tarifs « Hors agglomération » : si une convention prévoyant le versement d'une participation de la commune extérieure à la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, est signée entre l'agglomération et la commune de résidence de l'élève, le tarif appliqué sera celui de la tranche D, quel que soit le QF de la famille.

Pièces à fournir pour le calcul des cotisations :

- Présentation d'un justificatif de domicile de type facture EDF, eau, quittance de loyer, téléphone...
- Etudiants : présentation justificative de scolarité (carte d'étudiant, ...).
- **Pour les familles résidant dans la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais : une attestation du quotient CAF à jour ou** pour les personnes ne bénéficiant pas de prestations sociales, **l'avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018** (il s'agit des feuillets comprenant l'adresse, la composition de la famille ainsi que le montant des revenus imposables). **En cas de non-remise de l'avis d'imposition, le tarif de la tranche D sera appliqué pour les familles concernées par les tarifs « Agglomération »**